



COVID-19

Circulaire du 27 mars 2020 - Ministère de l'Environnement – Etat de crise, dispositions complémentaires

Dans un souci d'éviter le plus possible les contacts entre personnes, les points de collecte de déchets de verdure ne peuvent désormais plus être considérés comme des activités pour lesquelles les personnes sont autorisés à se déplacer sur la voie publique pour s'y rendre de sorte qu'il y a lieu de les fermer.

Le point de collecte des déchets verts est fermé. Merci de bien vouloir déposer vos déchets verts dans votre jardin jusqu'à la fin de l'état de crise.

Merci pour votre compréhension.

Gréngschnëtt-Sammelplatz ass zou.

Mir bieden Iech ären Gréngschnëtt w.e.g. bei Iech doheem am Gaart ze déposéieren bis den Ausnamezoustand opgehoff ass.

Merci fir äert Verständnes.